

patrimoine.

patrimoine.orient.bzh
Archives et patrimoine, ville d'art et d'histoire

- [Facebook](#)
- [Instagram](#)

[Billetterie](#)

- [Recherche](#)
- [Anita Conti](#)
- [Expositions](#)
- [Histoire](#)
- [Archives en ligne](#)
- [Images en ligne](#)
- [Incontournables](#)
- [Billetterie](#)

1. [Accueil](#)
2. [Histoire](#)
3. [Evènements et historiques](#)
4. La Révolution Française à Lorient en 1793

La Révolution Française à Lorient en 1793

Le travail de documentation porte sur les extraits du registre des compte rendus des réunions des conseils municipaux de l'année concernée et aussi des extraits du site Internet des Archives municipales de Lorient.

Mais que se passe-t-il sur le plan national pendant cette période ? La France est sous le régime de la Convention nationale. - La Convention vote la mort du Roi

- La République est en guerre
- La Terreur S'installe.

Louis XVI est emprisonné, jugé, puis guillotiné le 21 janvier 1793. La République est

proclamée le 22 septembre 1792. Deux tendances politiques s'affrontent à la Convention : les Girondins à droite, les Montagnards à gauche. Les Sans-Culottes obligent la Convention à expulser les Girondins le 2 mai 1793. La République, dirigés par les Montagnards dont le chef est Robespierre, doit affronter les ennemis extérieurs (Autriche, Prusse, Angleterre, Espagne) et intérieurs (Vendéens, Fédéraliste à Bordeaux ou Lyon).

L'exécution du Roi et la persécution des prêtres jouent contre la Révolution, l'opinion des Français et des Européens.

Le dimanche 10 mars, la Convention décrète la levée en masse de 300 000 hommes pour protéger les frontières. Le 28 mars à l'instigation de Danton, Marat et Robespierre, elle institue un tribunal criminel extraordinaire, plus tard tribunal révolutionnaire, pour juger les traîtres à la patrie et les opposants au nouveau régime républicain.

Antoine Fouquier Tinville, magistrat impitoyable, assume la charge d'accusateur public, il use de son autorité pour envoyer à la guillotine des innocents suspects tel Marie-Antoinette, les chefs de la révolution : Danton, Robespierre et Camille Desmoulins. La Révolution chancelle. Une coalition européenne menace d'envahir la jeune République. La Vendée et plusieurs grandes villes (Lyon, Toulon) sont en état de rébellion.

L'assignat perd de sa valeur, les prix flambent, le chômage s'étend. La Terreur est décrétée le 5 septembre 1793. Le 11 mars, elle va jeter un voile sanglant sur la Révolution. Les greniers se vident ; les paysans dissimulent leurs récoltes. La guillotine tourne à plein régime contre les traîtres et les indifférents. Pour rompre avec l'Ancien Régime et l'église, la Convention adopte le calendrier républicain. L'année est composée de 12 mois de 30 jours divisés en 3 décades qui remplacent la semaine, auxquels on ajoute 5 ou 6 jours en complémentaires pour que l'année ait une durée moyenne de 365.25 jours. Il reste en vigueur jusqu'en décembre 1805. Les Républicains modérés veulent mettre fin à la Terreur et reprennent le pouvoir le 27 juillet 1794.

La situation à Lorient

La ville de Lorient ressent vivement les secousses de la révolution en tant que port de guerre et de commerce face aux navires étrangers qui se présentent et face aux invasions par des royalistes qui attaquent la république. La ville est cernée de remparts depuis 1744 qui défendent par la terre, mais reste ouverte sur la mer. Elle compte une population de 23 219 habitants. Le Conseil municipal se réunit tous les jours.

Les thèmes les plus évoqués sont les suivants :

- les défenses de la ville
- les troupes engagées
- le ravitaillement alimentaire et autre, dit substances (grains, farine, pain, viande, savon, vin, tissus, cuir, cuivre, etc.)
- de nombreuses fêtes en l'honneur des dates commémoratives de la Révolution

Le conseil est composé du maire : Duquenel Jean-Jacques, puis à dater du 7 floréal, de Renaud, de conseillers, souvent remplacés et de notables.

L'ordre du jour est toujours identique : - audition des rapports de la garde et expédition des objets qui en résultent

- ses ouvertures des lettres et paquets venus par le courrier du jour
- réponses au courrier
- des signatures, des passeports et des certificats de civisme
- règlement des différends et des problèmes d'approvisionnement et de défense
- contrôle des produits et les prix sur les marchés
- chasse aux étrangers et aux déserteurs
- organisation de la présence de la garde de nuit qui n'a ni éclairage, ni lit. **Les défenses de la Ville**

Le 5 mars a lieu une adjudication à la bougie pour l'achat de palissades, pour la défense de la ville et du port-liberté. En ce qui concerne le bois, le marché se fait avec la ville de Quimperlé. Il vient de la forêt de Carnoët. Des ouvriers ont été réquisitionnés, ils ont occasionné des troubles en raison des conditions de travail dans la boue et du sous-équipement. Ils ont été détenus 10 jours en prison. Ils sont libérés et se remettent à l'ouvrage, ce qui est un grand bien à la république. La défense côté mer se fait en plaçant des chasse-marée à l'entrée du port. Le 1er mars, le ministre de la marine annonce la déclaration de guerre à l'Espagne. Il est décidé l'embargo sur les navires espagnols ainsi que sur les bâtiments appartenant aux Hambourgeois, Brêmois, Lubeckois et Hanséatiques. Il est difficile de recruter dans les campagnes. Il est peu recommandé de faire confiance à la population fanatique. Le drapeau blanc, signe de rébellion doit être brûlé, celui de l'église, de l'hôpital, en présence d'un officier.

Plusieurs communes sont en rébellion : Kervignac, Languidic ainsi que des paroisses de la Loire inférieure. 40 brigands, qui incitent les compagnes à se soulever, sont refoulés à Merlevenez. Il est interdit de se grouper à la sortie des églises. Une lettre du département engage les citoyens propriétaires de chevaux à les fournir pour faciliter les transports des fournitures. Port-liberté demande 44 chevaux pour charrier des munitions. Les chevaux doivent avoir plus de 3 ans, de la taille de 4 pieds 11 pouces. La confection de souliers et de chemises est requise et les cordonniers et les couturières sont réquisitionnés. Pour ce travail. Il faut aussi préparer les munitions. Ces ouvriers quittent souvent leur travail pour se rendre au café. Un agent est chargé de les surveiller et de les remettre au travail. Ce qui ne les empêche pas d'aller dans les cafés.

De même, l'agent maritime et l'inspecteur civil de la marine opèrent des patrouilles pour ramasser les ouvriers travaillant au port et empêcher les cabaretiers et les aubergistes de leur donner à boire pendant les heures de travail. Ces derniers seront sanctionnés par une amende de 30 livres s'ils servent à boire après 22 heures. Les personnes qui possèdent des chiffons, des fers et du cuivre pour ensaboter les boulets ainsi que des cuirs et des restes de parchemin doivent les déposer à ma maison commune pour être transformé et servir à la troupe.

Quand les troupes arrivent à Lorient, les habitants sont sollicités pour les loger : par exemple 66 hommes du 9e régiment incorporés dans leur corps d'artillerie. Le général Canuel met la Terreur à l'ordre du jour, en faisant fusiller les prisonniers qui avaient été pris les armes en main. Le conseil écrit au comité de salut public pour signaler que l'on fait faire de longues marches et contremarches aux troupes de 9e régiment sans motif.

La gestion administrative du Conseil municipal

Des représentants du conseil se rendent régulièrement de bonne heure sur les marchés pour surveiller les denrées et les prix. Il arrive à l'officier de service de se servir d'un veau pour le confisquer au profit des prisonniers. Il assure aussi la surveillance des étrangers, des livres des aubergistes et loueurs de chambres. Il répond au courrier arriver le matin. Il assure la comptabilité et la collecte des charges locales. Il procède aux adjudications pour la répurcation, par exemple le 11 mars 1793. Il arrête les contre facteurs d'assignats et saisit leur, détenteurs ainsi que les voleurs d'objets dans les églises. Ceux-ci sont remis à l'hôpital pour les pauvres. Il arrête les voleurs, voleuses et d'auteur d'incivisme, les traduit devant le tribunal correctionnel, et les libère si nécessaire.

Le décret du 24 juin 1793 : proclamation solennelle de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de l'acte constitutionnel. L'ordre est donné de ne laisser passer personne aux portes et au port sans fanal ni lanterne, après 11 heures du soir, du 1er avril au 1er septembre et 10 heures le reste de l'année. Les parents dont les enfants ne sont pas au service de la République sont considérés comme enfants d'émigrés et doivent faire une déclaration de résistance. Les assignats à l'effigie royale sont prohibés au-dessus de 100 livres, ils cessent d'avoir cours et doivent être échangés auprès du payeur général. De faux assignats circulent. Le commandant du 4e régiment dépose quatre fleurs de lys qui étaient sur le drapeau de son corps. L'usage des cartes à jouer à l'effigie royale est aboli. Tous les moules et objets de fabrication de ces objets doivent être déposés à la maison commune. Chaque cachet portera pour empreinte une montagne, la Liberté assises sur des ballots de marchandises, un soleil levant au loin dans les eaux.

Et pour devise : Lorient commune montagnarde.

Le maire procède au recensement de la population par îlot: 1, 2, 3, 4. Le mariage civique est institué. Deux jeunes gens indigents et vertueux se marient. Le représentant du peuple détaille les devoirs et les saintes obligations du mariage. Il fait connaître la différence qui existe entre l'engagement que l'on contractait jadis superstitieusement et celui qui unit deux cœurs nés l'un pour l'autre sous le règne de la liberté et l'égalité. Bronière, le curé de Saint-Louis prévient la municipalité que, le 14 pluviôse, les citoyens attachés à la religion catholique exerceront paisiblement à l'abri de la loi leur culte, dans un magasin situé dans la cours de l'ancien hôpital de la compagnie du port.

Les subsistances

Le ravitaillement de la population est un souci permanent du Conseil municipal qui crée une commission des subsistances et approvisionnement. Les produits de première nécessité sont rationnés : les grains, les farines, de froment et de seigle, le pain, le beurre, l'huile, la viande, le riz, le sucre, le suif, le savon, le tabac et bien d'autres matière de base, telles que le bois et les fagots pour les boulangers. Ces derniers proviennent de Guidel. Le département fournit 30 pots d'huile de poisson à la manufacture de savon d'Hennebont à la place du suif à cause de la pénurie de chandelles. La distribution est d'une demi-livre par ménage. Les derniers servis sont les ouvriers qui en ont le plus besoin, les premiers les gens les plus aisés. Pour éviter les attroupements, le pain est distribué selon les cartes attribuées aux familles. Les aliments viennent de Pont-Scorff, le Faouët, Hennebont par le blavet, Auray, Quimperlé et Vannes par tonneaux. Un commerce clandestin de produits de première nécessité existe. C'est de là que provient la disette de la commune. La cupidité des

marchands de vin est telle qu'un dégustateur est nommé pour connaître la qualité du vin. Le conseil se déplace en masse pour le goûter. Les cendres sont recherchées pour traiter le salpêtre. Des mesures sont donc prises pour brûler les herbes inutiles. Et vu la dureté du travail et de la cherté du vin les ouvriers voient leurs appointements passer de 90 à 100 livres.

Secours aux indigents et problèmes sanitaires

Proclamation est faite aux médecins et chirurgiens d'être en état de réquisition permanente et de venir donner leurs noms. Une publication est faite pour inciter les personnes qui se croiraient propres à être infirmiers à l'hôpital à se présenter à la municipalité. Les femmes débauchées malades et les aliénés sont transférés à Rennes. Un citoyen dénonce un de ses locataires comme un voisinage préjudiciable aux bonnes mœurs et à pureté publique. Il est défendu de jeter par les fenêtres et injonction est faite à chaque particulier de balayer devant chez lui sous peine d'amende. La police va visiter toutes les maisons afin de s'assurer de la propreté et du débarrasement des ordures. Un registre est ouvert pour l'inscription des familles indigentes tous les jours de 9 heures à 12 heures. Des secours sont alloués aux sections révolutionnaires et aux Sans-culottes. Le président de la fête de Raison embrasse un vieillard et déclare se charger pour la vie de son entretien. Un commandant de la gendarmerie dévoué demande des secours pour les veuves et l'adoption du sieur Pépin et celui du sieur Picard qui est présent. À la vue de l'enfant, le sieur Prieur a la larme à l'œil, prend l'enfant dans ses bras, l'embrasse, et l'adopte au nom de la nation. Il promet de faire jouir les deux veuves de ce que la loi leur assure. Suit une adoption de six enfants par le sieur Renaud, officier municipal et d'autre par des particuliers.

Les actes de vertu et de bienfaisance sont courants

Le sieur Perrier abandonne tous ses revenus pendant la période de la guerre et des trois années de paix en faveur pour moitié à la trésorerie nationale, moitié à la caisse de bienfaisance, ne gardant pour son entretien que la somme fixée par direct. Le comité d'agriculture procède à la location pour 15 ans de portions de terrain dans le polygone, destiné à la culture de pommes de terre et autres légumes. Il s'agit d'un dévouement à la cause publique.

Les fêtes en l'honneur des dates commémoratives de la Révolution, des succès armés et de la République

- La fête de l'unité le 10 août : l'hôtel de la patrie est construit sur la place de la fédération autour de l'arbre de la liberté.
- La fête à l'occasion de l'arrivée des troupes
- La fête en l'honneur de la prise de Toulon le 4 nivôse
- La fête du Décadi le 20 nivôse : le sieur Prieur et d'autres font l'éloge du dévouement des défenseurs de la République qui ont terrassé et anéanti les brigands de Vendée, quoique dénués de chaussures, dans la boue et les ronces, sans subsistances que du mauvais pain
- La fête de la raison les 29 et 30 nivôse
- L'inauguration du pavillon Républicain le 1er prairial
- La fête de l'être suprême
- La fête du 14 juillet

Toutes ces fêtes se déroulent suivant presque le même rituel : défilé de troupes, harmonie, militaire, discours des élites en l'honneur de la République et bal public.

Conclusion

L'existence de la République ne s'est pas faite sans difficultés, aussi bien à l'extérieur de la ville qu'à l'intérieur. Le retour des troupes n'est pas toujours une réjouissance quand les morts laissent des veuves et des orphelins sans ressources. Le ravitaillement en farine, pain et autres subsistances de première nécessité manquent et sont difficiles à obtenir. Seules les fêtes sont objets de réjouissance pour cacher la misère très présente. Mais ces fêtes en l'honneur de la République sont orientées vers une nouvelle adoration qui remplacerait les anciennes, en chassant les prêtres et en vidant les églises de leurs objets de culte.

Texte : Gabrielle Le Gloanec, société d'Histoire et d'Archéologie du Pays de Lorient



Horaires d'ouverture des Archives

Hôtel Gabriel

La salle de lecture des Archives municipales est ouverte, sur rendez-vous uniquement,

du mardi au jeudi après-midi, de 14h à 17h.

02 97 02 23 29 - archives@lorient.bzh

[Contacter le Patrimoine](#)

Kiosque



- [Données personnelles](#)
- [Mentions légales](#)
- [Contact](#)

- [Imprimer](#)

- [PDF](#)

- [Partager](#)

[Facebook](#)[Twitter](#)[Addthis](#)

[Retour en haut](#)